



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Ověřovací o registraci; Registreringsattest;
Zulassungsbeseitigung; Registreringsmistutustus; Aoz d kuklopotic;
Registracjon certificate; Carta di circolazione; Registracija aplicaba;
Registracijos liudijimas; Fogalmi engedély; Cerifikat ta Registrazzjoni;
Kantekbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula;
Ověřovací o evidenci; Prometno dovoljenje; Reikštarindidustis;
Registringsbeviset; Перисчпауовнен тавов на аавомобила;
Certificat de Immatriculare.

2011AG90914

Communauté européenne

S038F215 A:15/02/2025 BG-461-NJ	S038F215 A:09/02/2027 BG-461-NJ	S038D-59 A:11/02/2021 BG-461-NJ	S038F215 A:14/02/2023 BG-461-NJ
S038F215 A:09/02/2027 BG-461-NJ	S038D159 A:11/02/2021 BG-461-NJ	S038F215 A:14/02/2023 BG-461-NJ	S038F215 A:14/02/2023 BG-461-NJ

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Signature

Date

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers
ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat
d'immatriculation.

Nom
Domicile

- (A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)